

CAPa (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) en apprentissage Maréchal-Ferrant



PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES :

Entrer dans la vie active en tant qu'ouvrier qualifié (haras, centres équestres, exploitations d'élevage de chevaux, etc.)
Devenir salarié d'une entreprise de maréchalerie ou d'une entreprise hippique
Poursuivre ses études et conforter la qualité des gestes techniques (BTM, etc.)
S'installer en tant que travailleur indépendant (artisan)

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Réfléchir et faire évoluer son parcours professionnel pour devenir acteur de son projet professionnel.
Acquérir les compétences techniques et professionnelles pour intégrer une entreprise de maréchalerie, poursuivre ses études ou s'installer.

CONTENU DE LA FORMATION ET STRUCTURE DU DIPLÔME :

Modules professionnels :

Acquérir les techniques élémentaires de maréchalerie
Réaliser des gestes d'approche, de manipulation et de contention du cheval
Entretenir et parer les pieds
S'approprier le fonctionnement de l'atelier
Communiquer et s'exprimer dans un cadre professionnel en anglais
Mobiliser les connaissances de base en communication, mathématiques, sciences, monde contemporain et informatique dans les situations de la vie professionnelle et sociale.

Moyens techniques : atelier de forge et aires de ferrage.

Structure du diplôme :

Diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture
Évaluation par UC (Unités Capitalisables) ; l'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans.

RYTHME ET DURÉE DE LA FORMATION :

Formation sur 2 ans par alternance de 840 h en centre, soit par an : 12 semaines au CFA, 35 semaines en entreprise et 5 semaines de congés payés.

Période de la formation : de septembre à juin.

Rythme de l'alternance : 1 semaine en centre, 3 semaines en entreprise

Lieux de formation : Marvejols et sites adaptés selon les chantiers d'application.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Avoir entre 16 et 29 ans (dérogation possible si moins de 16 ans ou plus de 29 ans)
- Avoir suivi les cours d'une classe de 3^{ème}
- Avoir signé un contrat avec un maître d'apprentissage

Les candidats sont convoqués pour un entretien de motivation et de positionnement, leurs aptitudes à la réussite du parcours de formation.

STATUTS ET RÉMUNÉRATION :

Salarié(e) en formation et rémunération versée par le maître d'apprentissage. Salaire déterminé en fonction de l'âge et fixé pour chaque année de formation (de 27 à 100 % du SMIC). Droits aux congés payés et même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Possibilité d'internat à La Canourgue pour les mineurs.

Nos locaux sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. Contactez notre secrétariat.

LES ATOUTS DU CENTRE :

Une équipe pluridisciplinaire (formateurs techniques, MOF, maréchaux-ferrants)

La forge et le centre équestre de Saint Chély d'Apcher : une cavalerie et des infrastructures installées dans un environnement privilégié.

Un accompagnement individualisé tout au long de la formation

Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la sortie de formation (2022) : 0 %

Taux d'appréciation des bénéficiaires (2021) : 81,17 %

Taux de réussite aux examens (2022) : 0 %

CONTACTEZ-NOUS :

CFA de la Lozère

SITE DE MARVEJOLS

1 Avenue des Martyrs de la Résistance
48100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.32.02.39

Mail cfa.lozere@educagri.fr

www.epl-lozere.fr



Mise à jour le 18/04/23